



Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du mercredi 14 décembre 2022

Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2022/07

Candidature à la démarche « L'Atelier des Territoires »

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 25

Date de convocation : 8 décembre 2022

Présents

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. Alexis MOURET	
M. Didier PHILIPOU	
M. Pierre CALMELS	M. Antoine DELESALLE
M. Francis MATHIEU	
Mme Marie-Françoise BLANC	
M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA	
	M. Benoît PUECH
M. Bernard HOULES	
Mme Nathalie De VILLENEUVE	
M. Laurent MONNIER	
Mme Jacqueline CABROL	
	Mme Cathy FARRENQ
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Jean-Dominique PUJOL	
Mme Dominique COUGNAUD	
M. Alain VEUILLET	
M. Jacques ARMENGAUD	
Mme Marie-Rose SEGUIER	
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Daniel PEIGNE	
Mme Danièle ESCUDIER	
Délégués titulaires ayant donné pouvoir	
M. Jacques BARTHES a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Joël CABROL a donné pouvoir à M. Daniel PEIGNE	

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20221214-DEL_2022-07-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Délibération n° 2022/07**Candidature à la démarche « L'Atelier des Territoires »**

Le Président expose,

Le préfet du Tarn a réuni le 2 novembre à la CCI de Castres le premier Comité de développement de l'autoroute A69 qui pilotera le projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse. Ainsi, en plus des comités prévus réglementairement dans le décret d'utilité publique (DUP), qui ont déjà été réunis et qui sont liés aux impacts de l'ouvrage (Comité des engagements de l'État, Comité des mesures compensatoires et Comité de pilotage), il a été jugé utile de mettre en place une instance composée des élus et des forces économiques chargée d'anticiper l'aménagement du territoire, avec une autoroute comme levier de transformation et d'opportunités.

Le Comité de développement territorial est donc l'enceinte au sein de laquelle les acteurs du territoire pourront définir le projet qu'ils souhaitent pour le sud du Tarn, en termes de valorisation et d'aménagement durable. Il s'agit de co-construire des ambitions communes en identifiant des outils et en faisant émerger des complémentarités.

Cette première réunion a été l'occasion d'adopter une méthode pour élaborer de manière concertée une feuille de route stratégique, selon trois échéances : des réalisations concrètes au moment de la mise en service de l'autoroute (fin 2025), des plans d'actions pour 2035 et une vision à long terme pour 2050. Les deux co-présidents ont souhaité que cette feuille de route stratégique soit produite pour fin 2023.

À cette fin, cinq groupes de travail sont prévus pour traiter les sujets les plus stratégiques pour l'avenir du sud du Tarn :

- mobilités –D. Vialelle (Département) => effets sur les voies annexes à l'autoroute, continuité avec l'A69, moyens de traiter ces enjeux ;
- développement économique - M. Bossi (CCI) => à court terme pour que le projet profite au département – pour mémoire 400 millions d'investissements et 1000 emplois – et à long terme pour développer des filières stratégiques et les formations associées ;
- urbanisme et logement – A. Vaute (SCoT) => adaptations des documents d'urbanisme actuels ;
- transition agricole – JC. Huc => avec l'emploi notamment du fonds de compensation prévu pour le projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse ;
- cadre de vie – E. Joulie => réservation du cadre de vie et du paysage.

L'État et le département se sont engagés à apporter toute l'aide requise en termes d'ingénierie de projet.

Ainsi pour le groupe de travail « urbanisme et logement » piloté par le Président du SCoT, il est proposé de candidater au dispositif « l'Ateliers des Territoires » porté par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations territoriales, en vue d'élaborer collectivement une vision d'avenir autour de l'arrivée de l'autoroute et des enjeux qu'elle porte

Copie de réception en préfecture
081-200003184-20221214-DEL_2022-07-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le dispositif « l'Ateliers des Territoires » s'appuie sur une assistance à maîtrise d'ouvrage externe mise à la disposition des élus et leurs projets. Des séances d'ateliers participatifs invitent chacun à partager son expertise. L'équipe pluridisciplinaire d'appui accompagne le processus.

A l'aune de l'arrivée de l'équipement exceptionnel que constitue l'autoroute et des nouvelles perspectives de développement notamment économiques qui s'ouvrent, il est nécessaire dans ces ateliers d'argumenter le traitement particulier du territoire dans le contexte de l'écriture en cours du SRADDET.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi ELAN)

Vu l'ordonnance n°2020-744 en date du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT ;

Vu la loi n°2021-1104 en date du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience ;

Vu l'adoption par le Conseil Régional du SRADDET Occitanie 2040 en date du 30 juin 2022 et l'approbation par arrêté préfectoral de la Région en date du 14 septembre 2022,

Vu le lancement prévu pour fin 2022 de la procédure de modification du SRADDET pour définir la territorialisation des trajectoires de sobriété foncière, issue de la loi dite Climat et Résilience,

Considérant l'utilité d'une telle démarche pour abonder les travaux d'élaboration à venir du SCoT modernisé,

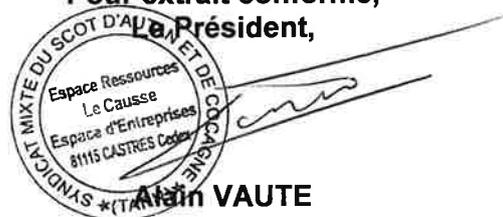
Après en avoir délibéré, décide :

- de valider la candidature au dispositif « L'Atelier des Territoires » proposé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- de signer une lettre d'engagement listant les objectifs principaux de cette démarche

Fait et délibéré à Castres, le 14/12/2022

Pour extrait conforme,

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20221214-DEL_2022-07-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022